

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>GARDERIE JADE INC.</b>		Date d'inspection <b>Le 11 mai 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Garderie Jade</b>		Numéro de permis <b>2012591</b>	
Adresse <b>225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 601-4455</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative à temps plein</b>	Nombre maximal d'enfants <b>43</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE</b>	
Personnel SGE <b>Sylvie Richardson</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	24 avr. 2026	11 mai 2026
Commentaires:			

<b>Commentaires généraux</b>
Ce suivi est fait en même temps que la surveillance de la halte scolaire. Les lits portatifs, matelas de sieste, matelas de lit d'enfant et matelas de parc sont lavables et étanches, ou recouverts d'une enveloppe étanche.

original signé par  
**Sylvie Richardson**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 11 mai 2026**

Date

original signé par  
**Monique Haché**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 11 mai 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*